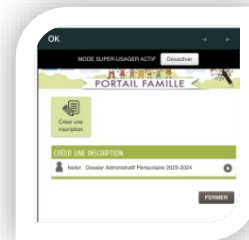
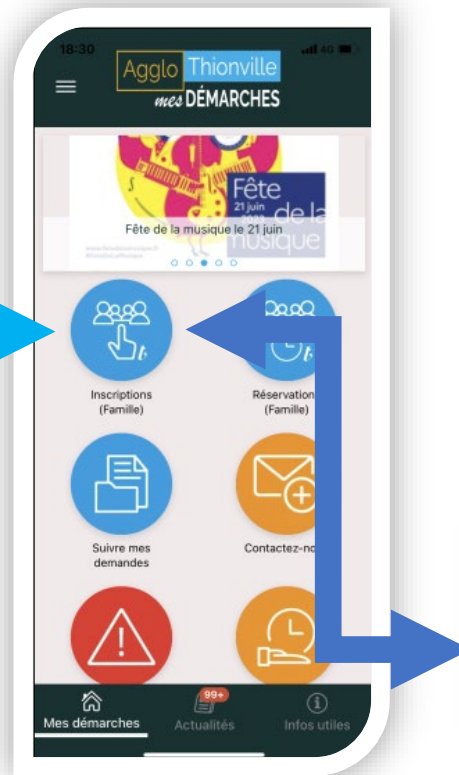
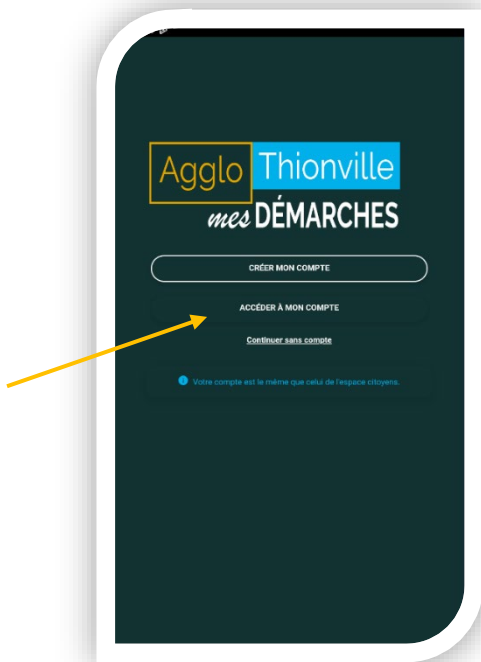
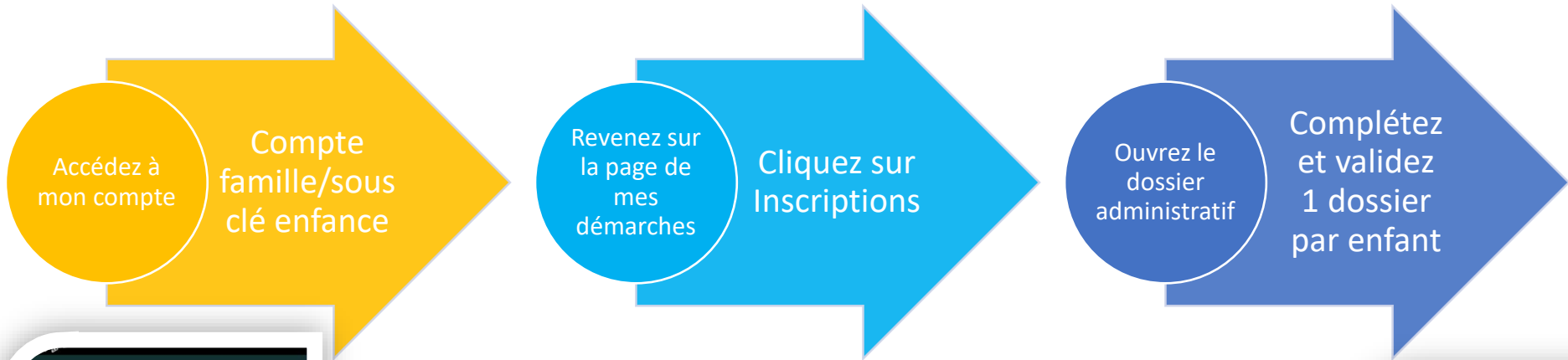


# Inscriptions en ligne aux activités périscolaires – Nouveauté Rentrée 2023 /2024



Sélectionnez : **Accéder à mon compte**

Saisissez l'identifiant et le mot de passe de votre compte famille utilisé pour vos inscriptions de l'année précédente



**Ne pas oublier d'aller dans la rubrique 'Modifier mes réservations' pour inscrire votre enfant à ses activités périscolaires à compter du 12/07/2023 et jusqu'au 15/08/2023.**

Pour tout complément d'information, la Direction de l'Education reste à votre disposition aux numéros de téléphone suivants : 03 82 82 25 45 ou 03 82 82 25 48 ou 03 82 82 25 94 ainsi que par mail à l'adresse : edu@mairie-thionville.fr

## Notice d'explication

**Créer votre dossier administratif est la première étape de votre parcours USAGER sur le portail Famille, seul son dépôt vous permet d'accéder aux activités scolaires et périscolaires 2023-2024 en ligne !**

**Le dossier administratif a vocation à rassembler toutes les pièces administratives utiles à vos prochaines démarches, à savoir les inscriptions aux différentes activités, suivies de leurs réservations et de leurs modifications.**

Pour votre parfaite information et par souci de simplification de vos démarches, nous conservons les pièces que vous nous avez transmises tant qu'elles sont en cours de validité.

Nous vous demandons naturellement de veiller à les actualiser à partir du moment où votre situation administrative ou celle de votre enfant évolue.

Les pièces attendues et leur fréquence de renouvellement sont précisées dans le tableau ci-dessous :

Livret de famille	Conservé sauf nécessité d'actualisation en raison de changement de situation
Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois à la date de la création du dossier (Sont acceptées les copies de factures électroniques de moins d'un an : une facture d'électricité, d'eau, de gaz ou de téléphone fixe ou mobile, un avis d'imposition, une attestation ou une facture d'assurance du logement auquel vous êtes domicilié, une quittance de loyer ou un titre de propriété, un relevé de la Caisse d'allocations familiales, mentionnant les aides liées au logement)	Conservé sauf nécessité d'actualisation en raison de changement de situation
Justificatifs de ressources, des deux représentants	CHAQUE ANNEE
Carnet de santé : toutes les pages concernant la vaccination	Conservé sauf nécessité d'actualisation en raison de changement de situation
Projet d'accueil individualisé (PAI)	SI NECESSAIRE CHAQUE ANNEE
Jugement de divorce, avis de séparation et /ou justificatif de garde de l'enfant	Si nécessaire - Conservé

**Une fois transmis, votre demande de création de dossier administratif (1 par enfant concerné) est soumise à validation.**

La Direction de l'Education s'assure de la présence des pièces attendues et de leur régularité.

Dans le cas où votre demande est incomplète, vous êtes invité(e) à faire le nécessaire pour la compléter dans les meilleurs délais.

**Une fois, votre dossier complet, validé, vous pouvez poursuivre et compléter les bulletins d'inscription qui seront accessibles 24 h après la validation.**

**Les activités périscolaires actuellement disponibles en ligne :**

- l'accueil du matin,
- la restauration scolaire,
- les activités du soir.

**Seront prochainement mis en ligne, en complément :**

- l'inscription à l'école maternelle,
- l'inscription à l'école élémentaire.

Nous vous souhaitons une bonne navigation sur le portail des familles et sur l'appli mobile aggro-Thionville mes démarches !

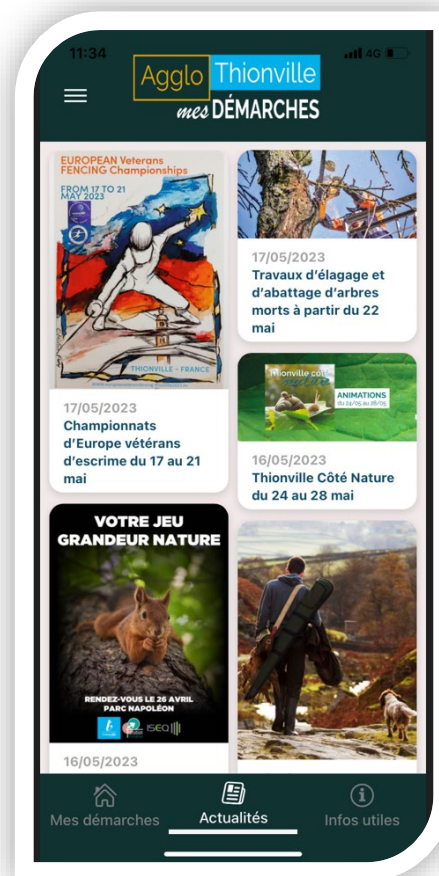
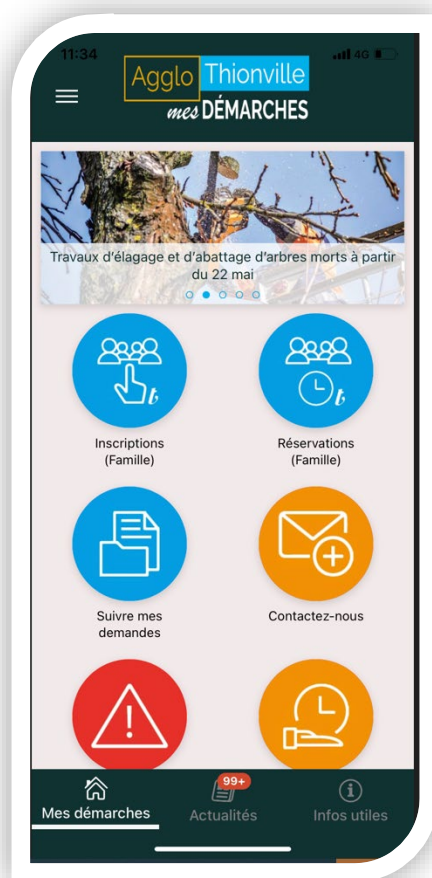
Pour toute difficulté, la Direction de l'Education reste à votre disposition aux numéros de téléphone suivants : 03 82 82 25 45 ou 03 82 82 25 48 ou 03 82 82 25 94 ainsi que par mail à l'adresse : [edu@mairie-thionville.fr](mailto:edu@mairie-thionville.fr)

# Découvrez la nouvelle appli-mobile « Agglo-Thionville mes démarches »

## Pas à pas ...

**Premier onglet dédié aux démarches interactives**, en un minimum de clics, vous accédez à toutes nos démarches numériques :

- 27 entrées possibles vers les démarches élaborées par la Ville de Thionville et l'agglo,
- Accessible avec ou sans compte,

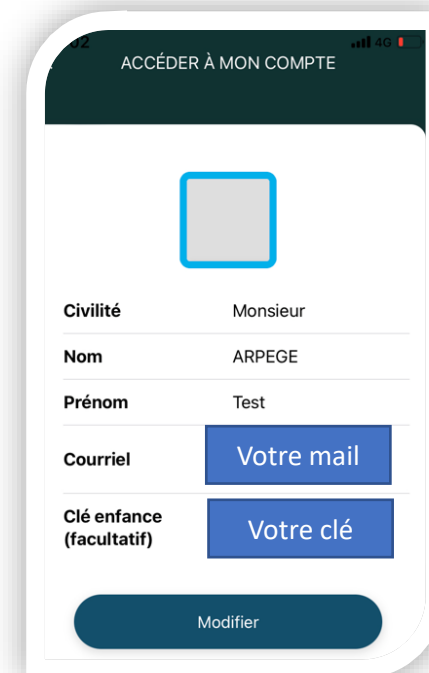
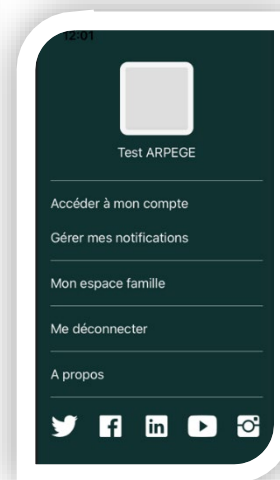
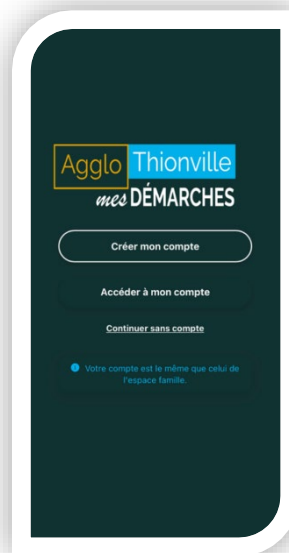


# Démarches accessibles sans compte :

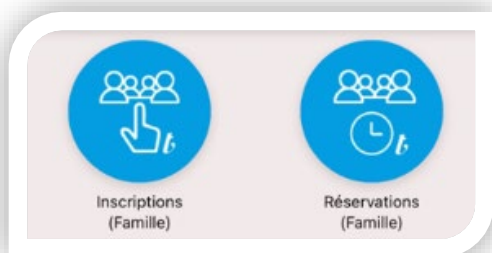
- Contactez-nous,
- Signaler un incident,
- Réserver un rendez-vous auprès des services de la ville et de l'agglo déjà en ligne,
- Consulter les événements, les actualités,
- Afficher la carte d'intérêts,
- Retrouvez nos 8 portails ( chacun des portails vous demande naturellement de vous connecter),
- Bénéficier de nos trois billetteries en ligne pour les espaces culturels municipaux Adagio, Cinema La Scala, ou le théâtre de Thionville,
- Sélectionnez votre ligne/ votre arrêt ( bus, tramway, train),
- Prenez connaissance des activités nautiques d'Hamlys et du CAC de Thionville, louez des vélos à la base nautique de Nautic Ham,
- Evoluer sur nos sites web,
- Pour le paiement de vos factures en ligne, retrouver un raccourci vers le site de paiement de la DGFIP

# Démarches accessibles avec un compte « FAMILLE »

- Le compte utile pour vous connecter à l'appli mobile « Agglo-thionvilles mes démarches » propulsée par ARPEGE, l'éditeur du portail Famille, est  **votre compte famille** , créé à partir du portail famille.
- La clé enfance sécurise votre démarche et nous assure que c'est bien vous qui agissez, que ce soit sur le portail ou sur l'appli-mobile.
- Lorsque vous vous connectez à l'appli-mobile AVEC VOTRE COMPTE FAMILLE,
  - Vous accédez à votre espace famille ( disponible sur le portail)
  - 1200 familles sont dans ce cas à Thionville,



# Vous voyez apparaître DEUX ICONES réservées aux familles



A partir de l'icône Inscriptions (Famille), les démarches suivantes sont **disponibles** au rythme des besoins :

Actuellement en ligne :

- ❶ Inscription sur la liste d'attente des multi-accueils,
- ❷ Participation à des enquêtes de satisfaction dédiées aux familles,
- ❸ Inscription aux activités périscolaires : (nouveau)
  - **Dossier administratif** ( ensemble des pièces justificatives utiles à la réalisation de vos démarches) – une fois complété, le dossier est validé et vous pouvez poursuivre vos démarches relatives à l'inscription de chaque enfant à :
  - la **Restauration scolaire**,
  - l'**Accueil du matin**,
  - l'**Accueil du soir**,

Prochainement, vous disposerez également en ligne de :

- l'inscription scolaire à l'école maternelle (avec ou sans demande de dérogation scolaire)
- l'inscription scolaire à l'école élémentaire (avec ou sans demande de dérogation scolaire)

A partir de l'icône Réservations (Famille), les démarches suivantes sont **disponibles** pour tous les enfants inscrits au périscolaire après validation et à compter du 12/07/2023 et jusqu'au 15/08/2023:

Actuellement en ligne :

- ❶ **Modifier mes réservations relatives aux activités périscolaires de la Ville de Thionville**